



**PRÉFET  
DE MAYOTTE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES  
ADMINISTRATIFS  
N°R06-2021-016

PUBLIÉ LE 10 JUIN 2021

# Sommaire

## Centre Hospitalier de Mayotte /

R06-2021-06-17-00001 - Décision n°2021-0010 portant délégation de signature spécifique à la direction des affaires générales et communications (2 pages)	Page 3
R06-2021-05-17-00008 - Décision n°2021-0012 portant délégation de signature spécifique aux fonctions d'administrateur de garde (2 pages)	Page 6
R06-2021-05-17-00009 - Décision n°2021-0013 portant délégation de signature spécifique aux fonctions d'administrateur de garde (2 pages)	Page 9
R06-2021-05-17-00010 - Décision n°2021-0014 portant délégation de signature spécifique aux fonctions d'administrateur de garde (2 pages)	Page 12
R06-2021-05-17-00011 - Décision n°2021-0015 portant délégation de signature spécifique à l'intérim de direction (3 pages)	Page 15

Centre Hospitalier de Mayotte

R06-2021-06-17-00001

Décision n°2021-0010 portant délégation de signature spécifique à la direction des affaires générales et communications

Réf : CB/OM/038/05/2021

Mamoudzou le, 17/05/2021

**Décision n°010-2021****Portant délégation de signature spécifique à la Direction des Affaires Générales et communication****Le directeur général par intérim du centre hospitalier de Mayotte,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

**Vu** les articles D.6143-33 à 35 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissement publics de santé ;

**Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** la décision ARS n°2021-11 du 05 mai 2021 désignant un Directeur par intérim au Centre Hospitalier de Mayotte, Christophe BLANCHARD à compter du 17 mai 2021 ;

**Vu** la circulaire interministérielle DGCP/6B/DHOS/F4 n°2002-634 du 31 décembre 2002 relative à la simplification des formalités de signature des mandats et d'attestation du service fait sur les factures.

**DECIDE****Article 1**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Madame Laetitia LAVALLEE, Adjointe au Directeur des Affaires générales et communication.

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à Madame Laetitia LAVALLEE, pour toutes les matières relevant de la Direction dont elle a la charge en ce qui concerne :

- La correspondance courante ainsi que les décisions internes se rapportant à la gestion de la direction fonctionnelle dont elle a la charge.
- La validation des bons de commande, de l'engagement des dépenses et de la certification du service fait dans ses domaines de compétences.
- La signature, en cas d'absence ou d'indisponibilité du Directeur, de toute décision administrative, saisine ou document relatifs à la gestion des hospitalisations sous contrainte en psychiatrie

**Article 3**

Une délégation permanente de signature est donnée à Madame Laetitia LAVALLEE pour toute décision qu'il peut amener à prendre dans le cadre de l'astreinte de direction.

**Article 4**

La présente décision annule et remplace la précédente délégation de signature notamment celle n° CB/HM/025/07/2018.

Le délégataire se référera au directeur général par intérim des éventuelles difficultés rencontrées dans l'application de la présente décision.

Le Délégant

Le Délégué

**Christophe BLANCHARD**

Directeur par intérim



**Laetitia LAVALLEE**

Adjointe au Directeur

A handwritten signature in black ink, consisting of a stylized, cursive script.

Transmission

**Pour notification**

- Madame Laetitia LAVALLEE, Adjointe au directeur des Affaires générales et communication

**Pour communication**

- Comptable du CHM
- Membres du conseil de surveillance du CHM

**Pour publication**

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte
- Site internet du CHM

**Pour information**

- Equipe de direction du CHM

Centre Hospitalier de Mayotte

R06-2021-05-17-00008

Décision n°2021-0012 portant délégation de  
signature spécifique aux fonctions  
d'administrateur de garde

***Décision n° 012-2021***  
***Portant délégation de signature spécifique aux fonctions d'Administrateur de garde***

**Le directeur général par intérim du centre hospitalier de Mayotte,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

**Vu** les articles D.6143-33 à 35 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissements publics de santé ;

**Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** la décision ARS n°2021-11 du 05 mai 2021 désignant un Directeur par intérim au Centre Hospitalier de Mayotte, Christophe BLANCHARD à compter du 17 mai 2021 ;

**Vu** la circulaire interministérielle DGCP/6B/DHOS/F4 n°2002-634 du 31 décembre 2002 relative à la simplification des formalités de signature des mandats et d'attestation du service fait sur les factures.

**DECIDE**

**Article 1**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Madame Nathalie PERREAUT, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Affaires Médicales (DAM).

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à Madame Nathalie PERREAUT, pour toutes décisions administratives urgentes relevant de la responsabilité du Directeur de l'établissement telles que :

- Les soins sous contrainte
- Tous les actes administratifs en lien avec le séjour des patients (entrée et sortie)
- Les évacuations sanitaires
- Toutes démarches devant être effectuées en urgence et sans délai durant la période d'astreinte administrative, en tant que délégué du responsable légal de l'établissement.

### **Article 3**

La présente décision annule et remplace la précédente délégation de signature notamment celle n° OM/CBB/051/11/2019

Le Délégrant

**Christophe BLANCHARD**  
Directeur par intérim



**Transmission :**

***Pour notification***

- *Mme Nathalie PERREAUT, Attachée d'administration DAM*

***Pour communication***

- *Comptable du centre hospitalier de Mayotte*
- *Membres du conseil de surveillance du CHM*

***Pour publication***

- *Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte*
- *Site internet du Centre hospitalier de Mayotte*

***Pour information***

- *Equipe de direction du CHM*

Le Délégué

**Nathalie PERREAUT**  
Administrateur de garde



Centre Hospitalier de Mayotte

R06-2021-05-17-00009

Décision n°2021-0013 portant délégation de  
signature spécifique aux fonctions  
d'administrateur de garde

**Décision n° 013-2021**  
**Portant délégation de signature spécifique aux fonctions d'Administrateur de garde**

**Le directeur général par intérim du centre hospitalier de Mayotte,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

**Vu** les articles D.6143-33 à 35 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissement publics de santé ;

**Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** la décision ARS n°2021-11 du 05 mai 2021 désignant un Directeur par intérim au Centre Hospitalier de Mayotte, Christophe BLANCHARD à compter du 17 mai 2021 ;

**Vu** la circulaire interministérielle DGCP/6B/DHOS/F4 n°2002-634 du 31 décembre 2002 relative à la simplification des formalités de signature des mandats et d'attestation du service fait sur les factures.

**DECIDE**

**Article 1**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Steve GARDAVOIR, Ingénieur Principal à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à Monsieur Steve GARDAVOIR, pour toutes décisions administratives urgentes relevant de la responsabilité du Directeur de l'établissement telles que :

- Les soins sous contrainte
- Tous les actes administratifs en lien avec le séjour des patients (entrée et sortie)
- Les évacuations sanitaires
- Toutes démarches devant être effectuées en urgence et sans délai durant la période d'astreinte administrative, en tant que délégué du responsable légal de l'établissement.

### Article 3

La présente décision annule et remplace la précédente délégation de signature notamment celle n° HM/CBB/004/01/2019

Le Délégrant

**Christophe BLANCHARD**  
Directeur par intérim



Transmission :

**Pour notification**

- M. Steve GARDAVOIR, Ingénieur Principal

**Pour communication**

- Comptable du centre hospitalier de Mayotte
- Membres du conseil de surveillance du CHM

**Pour publication**

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte
- Site internet du Centre hospitalier de Mayotte

**Pour information**

- Equipe de direction du CHM

Le Délégué

**Steve GARDAVOIR**  
Administrateur de garde

Centre Hospitalier de Mayotte

R06-2021-05-17-00010

Décision n°2021-0014 portant délégation de  
signature spécifique aux fonctions  
d'administrateur de garde

***Décision n° 014-2021***  
***Portant délégation de signature spécifique aux fonctions d'Administrateur de garde***

**Le directeur général par intérim du centre hospitalier de Mayotte,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 relatif à la délégation de signature du directeur d'établissement ;

**Vu** les articles D.6143-33 à 35 du code de la santé publique relatifs à la délégation de signature des directeurs d'établissement publics de santé ;

**Vu** le décret n° 2005-921 du 2 août 2005 portant statut particulier des grades et emplois des personnels de direction des établissements mentionnés à l'article 2 (1°, 2° et 3°) de la loi n° 86-33 du 9 janvier 1986 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique hospitalière ;

**Vu** la décision ARS n°2021-11 du 05 mai 2021 désignant un Directeur par intérim au Centre Hospitalier de Mayotte, Christophe BLANCHARD à compter du 17 mai 2021 ;

**Vu** la circulaire interministérielle DGCP/6B/DHOS/F4 n°2002-634 du 31 décembre 2002 relative à la simplification des formalités de signature des mandats et d'attestation du service fait sur les factures.

**DECIDE**

**Article 1**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Madame Patricia BIAGGI, Attachée d'administration hospitalière à la Direction des Ressources Humaines (DRH).

**Article 2**

Délégation de signature est donnée à Madame Patricia BIAGGI, pour toutes décisions administratives urgentes relevant de la responsabilité du Directeur de l'établissement telles que :

- Les soins sous contrainte
- Tous les actes administratifs en lien avec le séjour des patients (entrée et sortie)
- Les évacuations sanitaires
- Toutes démarches devant être effectuées en urgence et sans délai durant la période d'astreinte administrative, en tant que délégué du responsable légal de l'établissement.

### **Article 3**

La présente décision annule et remplace la précédente délégation de signature notamment celle n° HM/CBB/002/06/2017.

Le Délégant

**Christophe BLANCHARD**  
Directeur par intérim



Le Délégué

**Patricia BIAGGI**  
Administrateur de garde

**Transmission :**

***Pour notification***

- Mme Patricia BIAGGI, Attachée d'administration DRH

***Pour communication***

- Comptable du centre hospitalier de Mayotte
- Membres du conseil de surveillance du CHM

***Pour publication***

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte
- Site internet du Centre hospitalier de Mayotte

***Pour information***

- Equipe de direction du CHM
-

Centre Hospitalier de Mayotte

R06-2021-05-17-00011

Décision n°2021-0015 portant délégation de signature spécifique à l'intérim de direction



Réf : CB/OM/068/06/2021

Mamoudzou le, 08/06/2021

**Décision n°015-2021**  
**Portant délégation générale de signature spécifique à l'intérim de direction**

**Le directeur général par intérim du centre hospitalier de Mayotte,**

**Vu** le code de la santé publique, notamment les articles L.6143-7 et D.6143-33 à D.6143-35 ;

**Vu** l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et le décret n° 2016-360 du 25 mars 2016 ;

**Vu** la décision ARS n°2021-11 du 05 mai 2021 désignant Monsieur Christophe BLANCHARD Directeur Général par intérim du Centre Hospitalier de Mayotte, à compter du 17 mai 2021 ;

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Monsieur Guy ALLOUARD, directeur d'hôpital, en qualité de directeur adjoint chargé des Affaires Médicales au sein du centre hospitalier de Mayotte à compter du 14 décembre 2020 ;

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Monsieur Matthieu GUYOT, directeur d'hôpital, en qualité de directeur adjoint chargé des Ressources Humaines et de la formation au sein du centre hospitalier de Mayotte à compter du 1<sup>er</sup> mars 2020 ;

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Madame Aurore CHICHE, directeur d'hôpital, en qualité de directrice adjointe chargée des Achats et de la Logistique au sein du centre hospitalier de Mayotte à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2020.

**Vu** l'arrêté de Madame la Directrice du Centre National de Gestion nommant Monsieur Benoît DURAND, directeur d'hôpital, en qualité de directeur adjoint chargé des plans et travaux au centre hospitalier de Mayotte à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020 ;

**Considérant** l'organigramme de direction commune du Centre hospitalier de Mayotte et notamment son organisation en pôle de direction.

**DECIDE**

**Article 1 – Objet**

La présente décision précise les modalités de délégation de signature de Monsieur Christophe BLANCHARD, Directeur général par intérim du Centre hospitalier de Mayotte.

**Article 2 Délégation générale de signature en cas d'absence ou d'empêchement du Directeur général**

**Alinéa 1**

- En cas d'empêchement ou d'absence de **M. Christophe BLANCHARD, Directeur général par intérim**, délégation générale de signature est donnée à **M. Guy ALLOUARD, Directeur adjoint chargé des Affaires**

Direction Générale  
BP 04 – 97600 MAMOUDZOU  
Tél : 02 69 61 86 03  
e-mail : [directionchm@yahoo.fr](mailto:directionchm@yahoo.fr)



**Médicales** à l'effet de signer, pour et au nom de **Monsieur Christophe BLANCHARD**, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du Centre hospitalier de Mayotte.

- En cas d'empêchement ou d'absence simultanée de **M. Christophe BLANCHARD** et de **M. Guy ALLOUARD**, délégation générale de signature est donnée à **M. Matthieu GUYOT, Directeur adjoint chargé des Ressources Humaines et de la formation** à l'effet de signer, pour et au nom de M. Christophe BLANCHARD, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du Centre Hospitalier de Mayotte.
- En cas d'empêchement ou d'absence simultané de **M. Christophe BLANCHARD, Directeur général par intérim**, de **Monsieur ALLOUARD** et de **Monsieur GUYOT** délégation de signature est donnée à Madame **Aurore CHICHE, Directrice adjointe chargé des Achats et de la Logistique**, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du Centre hospitalier de Mayotte.
- En cas d'empêchement ou d'absence simultané de **M. Christophe BLANCHARD, Directeur général par intérim**, de **Monsieur ALLOUARD, Monsieur GUYOT** et de **Madame CHICHE** délégation de signature est donnée à **M. Benoît DURAND, Directeur adjoint chargé des plans et travaux**, toutes correspondances, tous actes et documents administratifs nécessaires à la bonne marche du Centre hospitalier de Mayotte

### **Alinéa 2 : Domaines exclus de la délégation générale de signature décrite à l'alinéa 1**

Les actes suivants sont réservés à la signature du Directeur général par intérim, sauf en cas d'urgence avérée soumise à l'appréciation du Directeur général par intérim.

#### ***Mesures d'ordre financier et économique***

- Contrats d'emprunts ;
- Actes de disposition concernant le patrimoine des établissements.

#### ***Mesures relatives à la gestion des personnels du CHM***

- Décisions relatives à l'élaboration des organigrammes et aux notes de service à portée générale qui ont vocation à intégrer le règlement intérieur du Centre hospitalier de Mayotte ;
- Décisions relatives aux créations, aux transformations ou aux suppressions des emplois médicaux ;
- Mesures relatives au recrutement ou à la fin de fonction des cadres de direction, cadres administratifs, soignants, techniques ou médico-techniques ;
- Décisions relatives à l'engagement des procédures disciplinaires concernant le personnel médical, les cadres de direction, l'encadrement supérieur ;
- Décisions relevant de la gestion des logements de fonction et du patrimoine de la dotation non affectée ;
- Décisions relatives aux achats et aux affectations des véhicules confiés aux personnels de direction.

#### ***Mesures relatives aux contentieux***

**Les actes concernant les dossiers contentieux et engageant juridiquement le Centre hospitalier de Mayotte devant les tribunaux.**

### **Article 3 : Astreinte de direction**

Dans le cadre de l'astreinte de direction du CHM assurée par les personnels de direction et les cadres habilités, délégation est donnée à chaque Directeur et cadre figurant au tableau de garde, selon le planning établi par la Direction générale, à l'effet de signer tout document (actes collectifs ou individuels, correspondances, dépôts de plainte, etc.) en vue d'assurer la continuité du fonctionnement de l'établissement et de répondre aux situations d'urgence ou de nécessité de soins.

### **Article 4 : Effet et publicité**

La présente délégation de signature est applicable à compter de sa publication la rendant consultable.

Elle sera notifiée à chaque délégataire et fera l'objet d'une transmission à chaque direction fonctionnelle du Centre hospitalier de Mayotte.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Préfecture, communiquée au conseil de surveillance et au comptable du CHM et affichée au sein de l'établissement sur les panneaux d'affichage réservés à cet effet.

**Directeur général par intérim**



Transmission

**Pour notification**

- Monsieur Guy ALLOUARD, directeur des Affaires Médicales
- Monsieur Matthieu GUYOT, Directeur des Ressources Humaines et de la formation
- Madame Aurore CHICHE, Directeur des Achats et de la logistique
- Monsieur Benoît DURAND, Directeur des Plans et Travaux

**Pour communication**

- Comptable du CHM
- Membres du conseil de surveillance du CHM

**Pour publication**

- Recueil des actes administratifs de la Préfecture de Mayotte
- Site internet du CHM

**Pour information**

- Equipe de direction du CHM